

ÉCURIE ÉQUI-LIBRE COUPARIE

E.A.R.L Les saveurs Paysannes

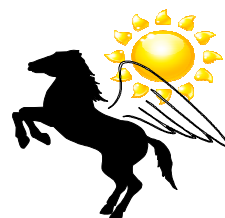
Sophie & Hervé Dugué

« la haute couparie » - 72110 COURCEMONT

Tel : 02 43 29 78 60 / 06 89 35 18 54

Courriel : couparie@gmail.com — <https://www.facebook.com/EcurieEquiLibreCouparie>

E.A.R.L. au capital de 92 000€ - R.C.S. Le Mans : 495 265 639 - Code APE : 012G - TVA : FR 11 495 265 639



CONVENTION DE MISE EN PENSION DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Entre les soussignés Hervé Dugué, co-gérant de l'E.A.R.L. les saveurs paysannes - Écurie Équi-Libre Couparie, d'une part, et désigné par les présentes par « le propriétaire » d'autre part, il est convenu ce qui suit :

- Le propriétaire
Demeurant:.....
.....
Téléphone : Email :.....
met en pension dans les installations de l'Écurie Équi-Libre Couparie le(s) cheval(aux)
.....
N° Sire :.....date derniers vaccins/vermifuges :.....

Contrat choisi :

CHOIX	PENSIONS (tarifs 2020)	TARIF MENSUEL TTC
	<i>Pension Basic</i> (box)	275,00 €
	<i>Pension Confort</i> (mise au paddock quotidienne)	300,00 €
	<i>Pension travail</i> (mise au paddock quotidienne + travail 5 fois/semaine)	555,00 €
	<i>Pension pré</i>	200,00 €
	<i>Forfait débouillage</i> (3 semaines avec pension)	550,00 €
	<i>Forfait poulinage</i> (1 mois avec pension, mise au paddock et surveillance)	400,00 €
	<i>Pension élevage Confort</i> (boxe + mise au paddock quotidienne) (sans accès aux installations)	260,00 €
	<i>Pension élevage pré</i> (sans accès aux installations)	160,00 €

La facturation est établie le 1er jour du mois en cours, le paiement est à effectuer avant le 15 du mois.

- Le(s) cheval(aux)..... est(sont) garanti(s) par le propriétaire ni vicieux ni dangereux, exempt de maladie contagieuse et à jour de ses vaccins et vermifuges. Le(s) cheval(aux) doit(vent) être inscrit sur le registre d'élevage de l'Écurie Équi-Libre Couparie (N° Sire, date vaccins et vermifuges, propriétaire).
- L'Écurie Équi-Libre Couparie s'engage à loger, nourrir et soigner le cheval en bon père de famille.
- Le(s) cheval(aux) est(sont) hébergé(s) en boxe sur litière paille, il bénéficiera d'une nourriture traditionnelle (orge, avoine et pois aplatis, foin) produite par l'E.A.R.L. les saveurs paysannes et répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique contrôlé par Certipaq FR BIO-09. Un CMV est donné en complément.

ÉCURIE ÉQUI-LIBRE COUPARIE

E.A.R.L. Les saveurs Paysannes

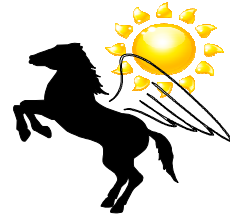
Sophie & Hervé Dugué

« la haute couparie » - 72110 COURCEMONT

Tel : 02 43 29 78 60 / 06 89 35 18 54

Courriel : couparie@gmail.com — <https://www.facebook.com/EcurieEquiLibreCouparie>

E.A.R.L. au capital de 92 000€ - R.C.S. Le Mans : 495 265 639 - Code APE : 012G - TVA : FR 11 495 265 639



- Le propriétaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Écurie Équi-Libre Couparie, à vérifier que son(ses) cheval(aux) est(sont) vermifugé(s) 3 fois par an et à jour de leurs vaccins.
- Le propriétaire a été informé que l'Écurie Équi-Libre Couparie n'est assurée pour les chevaux dont elle a la garde que pour la responsabilité civile. Le propriétaire doit donc souscrire, s'il le désire, une assurance mortalité.
- l'Écurie Équi-Libre Couparie ne pourrait être tenue responsable en cas de mortalité accidentelle du cheval dont elle a la garde.
- Le propriétaire autorise Monsieur Dugué à pratiquer des injections intramusculaires et intraveineuses sur mon(mes) cheval(aux) en cas d'urgence. Le propriétaire dégage Monsieur Dugué de toute responsabilité en cas d'accident survenant à mon(mes) cheval(aux) à l'occasion ou à la suite de ces injections.
- Le propriétaire déclare bien connaître les installations et les agréer dans l'état dans lesquelles elles se trouvent. Ce contrat permet en outre la jouissance de la totalité des installations : marcheur, carrière, manège, sellerie, paddocks. La consommation d'eau et d'électricité sont inclus dans le tarif de pension et ne peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire (sauf abus de consommation). En cas de casse de matériel mis à disposition (abreuvoir, barre d'obstacle, porte de boxe...), le propriétaire s'engage à remettre en état à ses frais le matériel (remplacement à l'équivalent), afin de maintenir les installations dans le même état qu'elles étaient au début de la convention. L'EARL les saveurs paysannes a en charge l'entretien des sols équestres (marcheur, manège et carrières) afin de permettre une utilisation optimale.
- Exceptionnellement, en cas d'urgence par exemple, d'incident de tout ordre, le propriétaire autorise le transport du(es) cheval(aux) par M. Dugué. Le propriétaire dégage M. Dugué de toute responsabilité quand au transport, embarquement et débarquement de l'animal et du matériel accompagnant. Il déclare connaître le véhicule et l'agréer dans l'état actuel, connaître le conducteur, l'agréer et savoir que le conducteur du véhicule n'a pas souscrit d'assurance caisse. Le propriétaire reconnaît en outre que les sommes versées à Monsieur Dugué ne représente qu'une participation aux frais et non le prix du transport, en conséquence, le conducteur n'étant pas un professionnel du transport, le propriétaire reconnaît que l'article 103 du code du commerce n'est pas applicable.
- La signature du contrat implique l'acceptation du règlement intérieur.

Ces conventions et décharges sont valables pour la durée de présence du cheval à l'Écurie Équi-Libre Couparie.

Fait à le, en deux exemplaires.

Signature du propriétaire
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Hervé Dugué
Co-gérant de l'E.A.R.L. les saveurs paysannes - l'Écurie Équi-Libre Couparie.